



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service du sport Sspo
Amt für Sport SpA

Chemin des Mazots 2, 1701 Fribourg
T +41 26 305 12 62
sport@fr.ch , www.sportfr.ch

Echéancier : Inscription SAF pour artistes de talent

Novembre :

Organisation par le Sspo d'une séance d'information pour les parents et les élèves.

15 février :

Délai d'inscription au programme SAF (SAF/Espoirs).

L'inscription est à compléter depuis le site du Sspo : www.sportfr.ch.

Jusqu'au 15 avril :

Le conservatoire émet un préavis artistique sur la demande SAF et le transmet à la direction de l'école concernée.

Jusqu'à la fin mai :

La direction de l'école décide de l'admission au programme SAF et informe les parents ou l'élève majeur.

Jusqu'à la fin juin, mais en principe au plus tard pour la fin de l'année scolaire :

Le responsable SAF de l'école discute avec l'élève SAF et ses parents des horaires d'entraînement et d'école afin de trouver les meilleurs aménagements possibles. A la fin de cette rencontre, une convention est remise aux parents ou à l'élève majeur avec les mesures convenues.

Avant la rentrée scolaire :

L'élève remet un exemplaire de sa convention signée au responsable SAF de l'école.